



Extrait du Registre des délibérations du  
**Conseil Municipal**  
de la Commune de LARGEASSE

**L'an deux mille vingt-trois,**

**Le jeudi 22 juin à vingt heures trente**

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 15/06/2023

Présents : Jean-Jacques GROLLEAU, Christelle BODIN, Thomas MICHONNEAU, Cécile SAUVETRE, Dominique BAUDOUIN, Karine BOISSONNEAU, Julien BONNET, Myriam COUTANCEAU, David JARRY, Alexandre RAMBAUD.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Déborah DUBUIS, Benoit GOUBAND, Olivier LARMANJAT, Benoit LOISEAU, Guy NOGRET (pouvoir à Jean-Jacques GROLLEAU).

Mr Dominique BAUDOUIN a été élu secrétaire de séance

**N°2023-030 AVIS PC 079147 23 E0002**

Suite à l'avis défavorable rendu par la Chambre d'Agriculture pour le PC 079147 23 E0002 émis le 26 mai 2023, le Conseil Municipal après en avoir délibéré propose de voter à bulletin secret.

Le Conseil Municipal DECIDE par 11 voix POUR et zéro CONTRE de donner un avis FAVORABLE au projet de bâtiment de stockage de foin, de matériel ainsi qu'une partie stabulation.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus,  
Pour copie certifiée conforme et exécutoire, Publié ce jour

LARGEASSE, le 26 juin 2023

Le Maire, Jean-Jacques GROLLEAU

